



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3130

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Fontaines Saint Martin

objet : Élargissement de la rue du Prado à Fontaines Saint-Martin - Réalisation des travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

Conseil du 5 novembre 2018**Délibération n° 2018-3130**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Fontaines Saint Martin

objet : **Élargissement de la rue du Prado à Fontaines Saint-Martin - Réalisation des travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Fontaines Saint Martin - élargissement de la rue du Prado fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

I - Contexte et objectifs

La rue du Prado se situe dans un secteur en forte mutation avec une augmentation importante du trafic ces dernières années, une densification urbaine importante (projet des Mollieres, projet secteur du château, etc.) alors même que la rue ne permet pas une traversée piétonne sécurisée et confortable (circulation d'écoliers et vitesse excessive des automobilistes, etc.).

Le projet consiste donc à élargir la voirie (profil de 6 m), à créer des alternats permettant de réduire la vitesse à 30 km/h, et enfin à permettre un cheminement piéton aux personnes à mobilité réduite (PMR) le long du ruisseau Vallon des Vosges.

Ces aménagements permettront à terme de :

- sécuriser les liaisons piétonnes,
- permettre aux cyclistes de circuler sur cet axe,
- retrouver une desserte inter-quartiers,
- accueillir les transports en commun si besoin,
- préserver les éléments patrimoniaux (murs, bâtiments et végétaux),
- conserver une partie du stationnement nécessaire aux riverains du site (4 places de stationnement),
- réduire la vitesse,
- rééquilibrer la part modale de chacun.

II - Le calendrier prévisionnel de l'opération

La réalisation de l'élargissement de la rue du Prado nécessite des acquisitions foncières pour lesquelles les négociations débiteront dès la restitution des études d'avant-projet en fin d'année 2018. Dans le cas d'acquisitions à l'amiable, elles pourront être effectuées au 1^{er} semestre 2019 pour un début des travaux fin 2019.

Le montant des dépenses nécessaires pour poursuivre l'opération conformément s'élève à 1 770 000 € TTC et se répartit de la manière suivante :

- 170 000 € TTC d'études de maîtrise d'œuvre (MOE) et diverses études techniques,
- 1 500 000 € TTC pour les travaux d'infrastructure,
- 100 000 € TTC pour les acquisitions foncières ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des travaux d'élargissement de la rue du Prado à Fontaines Saint Martin.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 1 629 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 50 000 € en 2018,
- 330 000 € en 2019,
- 859 000 € en 2020,
- 390 000 € en 2021 ;

sur l'opération n° 0P06O5365.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 770 000 € TTC en dépenses en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 141 000 € TTC à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.